

## **CONDITIONS D'IMMATRICULATION + CARTE CONSULAIRE**

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

- 1° Une demande adressée à S.E.M l'Ambassadeur.
  - 2° Formulaire de demande d'immatriculation rempli et signé à renvoyer à l'Ambassade.
  - 3° Fournir les documents suivants :
    - 3 L'original du passeport burkinabé
    - 4 L'original de l'extrait de naissance ou du certificat de nationalité burkinabé
  - 4° Deux (2) photos d'identité ;
  - 5° Dix (10) Euros pour les frais d'établissement ;
  - 6° Joindre une enveloppe timbrée à 3, 50 EUR mentionnant votre nom et adresse pour le renvoi en recommandé de vos documents.
- Hors de la RFA, bien vouloir payer les frais de retour en recommandé suivant le tarif en cours dans le pays de résidence.